

Le duc de Praslin à l'intendant Poivre, le 12 juillet 1768

Le spectacle indécent d'une brouillerie nuisible au bien public et à vos propres intérêts

Un document des Archives Nationales. A.N. Col B201, f°27-33

Le 12 juillet 1768. Ministre à Poivre. Dumas relevé, Steinauer en intérim. Sévère recadrage de Poivre mais salaire à 50.000 £. Challan, « esprit dangereux » est rappelé. Post-scriptum du 15 juillet : Desroches nommé gouverneur avec tous pouvoirs. Envoi de 600 recrues.

=====

A Paris le 12 juillet 1768

À M. Poivre

J'ai appris, Monsieur, avec une peine infinie que malgré mes exhortations, l'union n'avait pu subsister entre vous et M. Dumas, et que vous donniez à la colonie le spectacle indécent d'une brouillerie également nuisible au bien public et à vos propres intérêts. Les torts dans ces sortes d'affaires son ordinairement réciproques et il est presque impossible à une aussi grande distance de les apprécier à leur juste valeur, de vérifier exactement les faits et de porter un jugement certain au milieu des allégations contradictoires. C'est ce qui m'avait engagé d'avance à vous annoncer de vive voix, et par écrit que si malheureusement la mésintelligence venait à régner entre vous, mon premier soin serait de proposer au Roi de faire revenir deux administrateurs divisés et entre lesquels il serait presque impossible de se décider. Cependant, Monsieur, après avoir lu avec la plus grande attention la correspondance volumineuse qui m'est arrivée de l'Isle de France depuis deux mois, j'ai cru reconnaître malgré les erreurs où vous êtes tombé et que je relèverai en détail dans mes réponses, que vos intentions sont droites et que vous désirez le bien. C'est pourquoi je me suis borné, quant à présent, à proposer au Roi de faire revenir M. Dumas qui, à plusieurs égards, ne m'a pas paru capable de remplir la place importante que le Roi lui a confié ; mais en même temps, je dois vous faire part des observations que j'ai faites sur votre conduite, et vous faire connaître vos torts et vos erreurs. Vous recevrez de moi des lettres particulières sur chacun des objets de votre administration, mais je vais rassembler sommairement dans celle-ci les principes essentiels qui doivent diriger votre conduite, quelques articles particuliers et des avis salutaires dont il est très nécessaire que vous fassiez votre profit et auxquels vous ne sauriez donner une trop grande attention.

1°. Il paraît que vous n'avez pas bien connu les limites des deux autorités du Gouverneur et de l'Intendant. Ils ont l'un et l'autre des fonctions particulières et sont chacun privativement chargés d'une partie du service, mais il y en a beaucoup qui leur sont communes : dans celles-ci la voix du Gouverneur est prépondérante, et en tout il est le chef, le premier, c'est en lui que réside principalement l'autorité du Roi qui lui a été confiée ; cette autorité doit être respectée par tout le monde, l'Intendant en doit l'exemple et y est le premier soumis. M. Dumas peut avoir eu des torts, mais il était le Commandant, et à ce titre, Monsieur, vous lui deviez les plus grands égards, et loin de contribuer à le discréditer et à l'avilir, vous deviez au contraire travailler à lui procurer la considération due à son titre, en donnant le premier l'exemple de la subordination. J'ai remarqué dans la correspondance, que vous n'aviez pas toujours rempli ce devoir, et que vous aviez agi avec une indépendance contraire aux règles et nuisible au bien de la chose. Je suis persuadé, Monsieur, que c'est par erreur et par ignorance que vous en avez agi, ainsi je ne doute pas que mieux instruit vous ne vous reformiez à l'avenir.

2°. Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur, que dans tous les articles de votre correspondance qui ont rapport à M. Dumas, il règne un esprit d'aigreur et d'animosité qui prouve que vous êtes fortement animé de la passion, de la haine, vous entassez accusations sur accusations à son égard, votre plume distille le fiel quand il s'agit de ce Commandant, et je vous avoue que quelques puissent être ses torts, il est bien difficile de ne pas soupçonner qu'ils sont exagérés et que vous trouvez du plaisir à les aggraver. J'ajouterai que dans les inculpations sans nombre que vous lui faites,

je n'en vois point qui soient bien prouvées, et qu'il y a moins de faits dans vos lettres que de déclamations ; vous devez sentir cependant que plus les accusations sont graves, plus elles doivent être prouvées. Quand il s'agit d'attaquer un homme dans son honneur et sa réputation on ne doit s'y livrer qu'avec réserve et avec regret et sur des faits bien constatés. Quoique M. Dumas soit rappelé je ne prétends pas le déshonorer légèrement, je serais bien fâché de porter coup à son honneur sans preuve suffisante, et je serais moi-même complice de la passion qui vous anime si je négligeais de vous demander ces preuves. Je vous recommande donc expressément, Monsieur, de me donner sur cet article tous les éclaircissements possibles, et je vous préviens que je ne me contenterai pas de simples allégations, et je vous demande des faits bien avérés et revêtus d'autorité digne de foi. Je crains fort, je vous l'avoue, que vous n'ayez été séduit par des esprits artificieux, et qu'indisposé comme vous paraissez l'être contre M. Dumas, vous n'ayez trop prêté l'oreille aux délations de gens mal intentionnés.

3°. Je vois que M. Dumas a rendu une ordonnance dans laquelle il a pris plusieurs articles de ceux qui se publient dans nos villes de guerre, il y en a certainement qui ne conviennent point à une colonie, c'est une imprudence de sa part et un défaut de jugement de n'avoir pas senti que ce qui est bon en France pour une ville de guerre, qui ne peut jamais être éloignée de plus de deux cents lieues de la Capitale, ne saurait être raisonnablement appliqué à une colonie distante de 4000 lieues du Roi ; mais en même temps le Conseil est sorti des bornes de son pouvoir et a fait un acte attentatoire à l'autorité du Roi en infirmant l'ordonnance du Commandant et en défendant son exécution. C'est une entreprise téméraire, intolérable et que le Roi ne peut se dispenser de réprimer ; le Conseil se croit encore sans doute un Conseil d'administration tel qu'il était sous le gouvernement de la Compagnie, et vous devez lui faire sentir, Monsieur, que c'est aujourd'hui un tribunal de justice pour juger les affaires des particuliers et le dépôt des lois et ordonnances que le Roi juge à propos d'adresser à la colonie. Mais, Monsieur, si le Conseil est inexcusable d'avoir rendu un arrêt contre l'ordonnance du Commandant, vous l'êtes encore bien moins d'y avoir donné les mains et d'y avoir coopéré. L'homme du Roi ne doit jamais concourir à des démarches aussi condamnables et aussi contraires au respect dû à l'autorité, vous deviez employer tous vos efforts pour en détourner le Conseil et lui faire sentir les conséquences, et si contre toute apparence vos représentations avaient été sans effet, il fallait vous retirer et ne jamais donner votre signature à un semblable arrêt.

4°. M. Dumas paraît ne pas avoir eu de justes idées de l'administration. Homme de guerre et accoutumé à la subordination de son état, il paraît avoir trop donné au gouvernement militaire : vous avez au contraire, Monsieur, donné dans l'excès opposé. L'autorité du Conseil que vous voulez trop étendre et le gouvernement municipal qui était établi avant vous et que vous avez trop protégé et trop affermi ne convient point aux colonies en général et ne saurait se concilier avec notre espèce de gouvernement. Il n'est ni républicain, ni despotique, c'est une monarchie ; tout s'y fait par la volonté d'un maître qui gouverne en père de ses sujets et qui règne par la loi. Tout ce qui dépend de cette monarchie doit être régi par les mêmes principes, et tous ceux qui sont dépositaires de l'autorité du Roi doivent le prendre pour modèle en imitant sa douceur et sa bonté et en gouvernant avec justice et fermeté. Or Monsieur, votre municipalité, vos syndics, l'organisation républicaine que vous favorisez, tout cela ne vaut rien, c'est une forme d'administration vicieuse qui sera réformée et à laquelle le Roi substituera l'organisation beaucoup plus simple et plus convenable qui est établie dans ses autres colonies.

5°. Il me paraît, Monsieur, que vous avez oublié bien promptement tout ce que je vous avais dit sur l'économie et que vous vous êtes écarté sans ménagement des principes qui faisaient la base de vos instructions sur un objet aussi intéressant. Je conviens que quelques articles de dépense n'avaient pas été portés sur l'état du Roi qui vous a été remis lors de votre départ, celui qui concerne le port avait été omis en entier faute d'indication et de connaissance du local. Je ne vous blâme point d'en avoir pris possession, et d'avoir mis à la charge du Roi les dépenses indispensables du port parce que c'est une partie essentielle de la propriété et de la souveraineté : mais plus cette dépense est nécessaire, plus il est essentiel de la modérer par tous les moyens possibles. Elle me paraît très forte ; et je ne vois pas quel en est le résultat. Vous avez pris de la Compagnie des Indes un grand nombre d'ouvriers de toutes espèces et de nègres, tout cela fait une famille considérable et très chère à nourrir ; jusqu'à présent il ne paraît pas qu'ils aient fait de travaux utiles ; on n'a rien fait au port. Les bâtiments civils n'avancent point, et il n'est point question encore de travailler aux fortifications. Je conçois que l'état

du Roi pouvait être trop faible, mais celui que vous m'envoyez est excessif et il paraît que vous ne vous refusez à aucune des dépenses que l'on vous propose ; si ce n'est à celles qui ont rapport aux fortifications et à la défense de l'île. La dépense des hôpitaux est exorbitante et inconcevable, vous vous laissez sûrement tromper par des fripons qui abusent de votre facilité ; il y a entre autre un apothicaire nommé Dumolar [ou Dumolard] qui abuse de votre confiance et qui vous entraîne à une prodigalité énorme sur l'article des remèdes. A l'égard du chirurgien d'Azile [Dazille] vous le ferez partir par la première occasion et je vous enverrai d'ici des gens en qui vous pourrez prendre confiance. Vous vous êtes chargé sans distinction de toutes les drogues qui étaient dans les magasins de la Compagnie des Indes, sans prendre garde qu'elle est marchande et qu'elle les avait en grande partie pour les vendre. Cela monte à une somme très considérable, c'est une folle dépense et faite sans intelligence. Je vous envoie un travail de M. Poissonnier¹ sur les hôpitaux, vous vous y conformerez exactement et vous rendrez à la Compagnie des Indes ce fatras de remèdes inutiles que vous avez pris bien mal à propos pour le compte du Roi. Vous pouvez déclarer de ma part à ses préposés que je ne lui tiendrai pas compte de cet article, excepté ces remèdes qui auront été véritablement employés. Je vous avoue, Monsieur, que j'ai été bien trompé dans l'opinion où j'étais que l'économie la plus exacte serait la base de votre administration et que vous seriez principalement occupé de ménager en tout de toute manière les intérêts du Roi. Je ne comprends pas comment vous avez pu imaginer de faire faire à l'Isle de France un laboratoire comme on en pourrait faire à Paris, tandis que vous manquez de choses de première nécessité et que vous n'avez pas de quoi loger les individus nécessaires à la colonie. Je vous enverrai incessamment un nouvel état du Roi qui sera beaucoup plus fort que celui que vous avez emporté, mais je vous préviens, Monsieur, qu'il ne vous sera pas permis de l'outrepasser. Il n'y aurait pas moyen de faire le département des colonies si chaque administrateur se donnait la licence de changer l'état de dépense que le Roi a arrêté, c'est une loi positive dont il ne doit jamais s'écarter que dans des cas d'une absolue nécessité.

6°. Vous vous chargez indistinctement, Monsieur, de tous les grains qui vous sont apportés par les habitants de l'île ; le principe dont vous partez est bon en lui-même, puisqu'il s'agit d'encourager la culture, mais quoique ce principe soit louable et conforme à mes vues il doit être suivi avec prudence et je trouve que vous avez agi un peu légèrement en vous chargeant d'une plus grande quantité de grains que vous n'en pouvez loger. Vous convenez vous-même que vous êtes obligé de les entreposer dans des endroits bas, humides et malsains, faute de magasin, et je prévois qu'il y en aura beaucoup d'avariés et qui tomberont en pure perte pour le Roi. D'ailleurs vous avez tiré les lettres de change à trois mois de vue ce qui n'est jamais arrivé dans cette colonie. La Compagnie des Indes les tirait au plus tôt à six mois, souvent à un an et quelquefois à des termes plus éloignés. C'est une grande faute que vous avez commise et qui nous met ici dans l'embarras pour l'acquittement de ces lettres de changes. Vous étiez au fait avant votre départ, des fonds destinés aux Isles de France et de Bourbon, je vous répète qu'il est étonnant que vous en ayez si tôt perdu la mémoire et qu'en excédant, comme vous avez fait, toutes les dépenses vous n'avez pas prévu que vous nous jetteriez ici dans le plus grand embarras.

7°. Vous prétendez que la traite de Madagascar ne produit rien, je vous avoue que cela est incompréhensible ; car de deux choses l'une, ou les marchandises de traite qui vous ont été envoyées restent en nature, ou elles ont été échangées contre d'autres effets. Dans le premier cas il est donc inutile de vous en envoyer de nouveau, et c'est le parti que je prendrai ; cependant cette supposition est fautive du moins en partie puisque votre propre correspondance m'annonce qu'on a tiré de Madagascar des bœufs, cabris, etc., et que M. Glemet chargé de cette partie, et qui par parenthèse me paraît fort entendu, paraît compter pour la suite sur une traite fort abondante. Dans le second cas le produit de la traite sert à la subsistance, et produit une recette réelle. A ce sujet-là je dois dire que quoiqu'il soit très à propos de favoriser la population des bestiaux dans l'île, et que je ne désapprouve pas que vous en ayez distribué à quelques particuliers, il faut cependant être sobre sur ces sortes d'avance parce que c'est un fond mort² pour le Roi et qu'il en résulterait un déficit dans la recette que je ne pourrais pas

¹ Pierre-Isaac Poissonnier est médecin conseiller d'Etat, inspecteur général de la médecine, chirurgie et pharmacie de la Marine et des Colonies

² *fond mort* : argent qui ne rapporte aucun intérêt.

remplacer. Il faut d'ailleurs prendre garde de ne les donner qu'à des habitants solvables et qui en fassent un bon usage.

8°. Il ne faut pas que vous ignoriez, Monsieur, que vous êtes accusé d'une très grande partialité en faveur de la Compagnie des Indes. L'on prétend que vous êtes entièrement livré à ses agents et subjugué par eux, et l'on va jusqu'à dire que vous êtes entré dans un complot formé pour dégoûter le Roi et ses ministres de l'administration des Isles de France et de Bourbon pour la faire revenir à la Compagnie des Indes. Je ne saurais ajouter foi à une accusation si peu vraisemblable et aussi contraire au bon sens et à votre intérêt personnel ; mais il s'en suit que votre partialité et votre facilité envers la Compagnie, doit être bien connue et bien forte puisqu'on en tire une pareille conséquence.

9°. Vous avez avec vous un secrétaire nommé Chalan [Challan de Belval] qui a une très mauvaise réputation et qui est connu pour un esprit fort dangereux. Il était à Cayenne où l'on assure qu'il a infiniment contribué à la division des deux chefs et aux maux qui en ont résulté. Dès que j'ai été informé que cet homme était avec vous, je vous ai écrit une lettre à Cadix, pour vous mander qu'il ne convenait pas que vous ayez avec vous un pareil sujet, et que vous eussiez à le débarquer. Ma lettre est malheureusement arrivée trop tard, vous étiez déjà parti. Je sais que vous lui avez ôté le titre de votre secrétaire, mais vous l'avez mis à la tête de vos bureaux, c'est une illusion que ce changement d'état, et il continue d'être votre homme de confiance. Je vous déclare, Monsieur, que le Roi ne veut pas qu'il reste dans la colonie, et qu'il vous ordonne de le renvoyer par le premier vaisseau qui partira de l'Isle de France.

10°. Vous vous tromperiez, Monsieur, si vous regardiez comme un triomphe le rappel de M. Dumas. Ce n'est pas pour les accusations que vous avez formées contre lui que le Roi s'est déterminé à le faire revenir quoiqu'il n'y en a aucune de prouvée, mais parce qu'il ne paraît pas avoir les talents nécessaires pour remplir la place qu'il occupait. Ainsi bien loin de vous enorgueillir de ces événements, il doit au contraire vous rendre plus circonspect à l'avenir et plus attentif à respecter l'autorité du Roi dans la personne de celui qui en sera le dépositaire. Sa Majesté fera partir au mois de septembre prochain un Gouverneur général à qui il confiera l'administration des Isles de France et de Bourbon ; ce sera sûrement un homme sage, éclairé, honnête ; ferme et conciliant tout à la fois : il aura pour vous les égards qui seront dus à votre place, mais il ne souffrira pas que vous usurpiez sur son autorité. Je lui donnerai les instructions les plus étendues, et je vous prévins que j'entrerai avec lui dans tous les détails de la dépense, parce que c'est un des objets le plus important de cette administration, et il sera spécialement chargé de veiller à ce que l'argent du Roi soit employé à profit et qu'il n'y ait pas de dépense inutile. Je ne dois pas vous cacher, Monsieur, que si vous ne viviez pas bien avec ce Gouverneur je serais obligé de vous regarder comme un homme incompatible, et que vous justifieriez par là une partie des plaintes que M. Dumas a portées contre vous.

11°. En attendant que le Gouverneur général soit arrivé dans la colonie, M. de Stenaver remplacera M. Dumas. Le Roi lui a donné le commandement de la légion, et le titre de Commandant dans les deux îles pendant l'absence du Gouverneur. C'est un ancien officier, fort estimé dans le militaire et qui a une réputation universelle de probité et de vertu. Il est de religion luthérienne ainsi que beaucoup d'officiers qui sont au service du Roi, mais comme sa religion ne l'empêche pas d'assister à toutes les cérémonies de l'Eglise romaine, cela ne doit faire aucune sensation. Vous le trouverez très bien disposé à vivre avec vous dans la plus parfaite intelligence ; mais jusqu'à l'arrivée du Gouverneur vous ne devez ni l'un ni l'autre faire aucun changement sensible dans l'administration actuelle ; si ce n'est qu'il y ait quelques abus importants à réprimer auxquels vous pourrez remédier de concert.

12°. Je compte, Monsieur, que le Roi voudra bien avoir égard à la modicité de votre traitement, je m'en rapporte sur cela à votre probité, et je proposerai à Sa Majesté de fixer vos appointements à 50.000 livres. Je vois avec plaisir que vous avez renoncé à prendre une habitation, cela est sujet à toutes sortes d'inconvénients, et le Roi n'entend pas qu'il soit fait aucune concession à ceux qui ont l'honneur d'être à son service, soit militaire, soit officier d'administration.

13°. Quoique je vous aie reproché sans ménagement les fautes et les erreurs que j'ai cru remarquer dans votre administration, je n'ai pas changé d'opinion sur votre compte, j'ai cru devoir

vous mettre dans le bon chemin pour le bien de la chose et pour votre propre intérêt, et vous devez sentir que je ne me serais pas donné la peine d'entrer avec vous dans un si long détail si je ne vous croyais capable de rendre de bons services au Roi. Je persiste à croire que vous avez les intentions droites et que vous êtes vertueux et désintéressé, mais je crois que vous prenez trop facilement les impressions que l'on cherche à vous donner ; que vous êtes aisé à tromper ; que vous ne savez pas résister aux demandes qui vous sont faites ; que vous n'avez pas assez connu les bornes de votre autorité ; que vous avez adopté sur plusieurs articles une forme d'administration vicieuse ; et que vous vous êtes trop laissé entraîner à la passion qui vous animait contre M. Dumas. J'espère que vous profiterez de mes avis et que vous sentirez que je ne pourrais pas les renouveler tous les ans.

On vient, Monsieur, de me représenter le bordereau des lettres de change que vous avez tirées sur le trésorier des colonies à trois mois de vue, la somme est si forte que je ne sais pas comment on pourra y faire honneur dans un temps aussi court ; je ne conçois pas comment vous vous êtes porté à prendre une si grande quantité de grains dont certainement une grande partie se gâtera et tombera en pure perte pour le Roi. Il est donc absolument nécessaire que vous mettiez des bornes à la recette infinie que vous faites des grains, et en attendant qu'il y ait des magasins pour garder les grains en sûreté, et des fonds dans la caisse du trésorier pour les acquitter, Sa Majesté vous défend d'en prendre au-delà de ce qui est nécessaire pour la subsistance de la colonie pendant 18 ou 20 mois en calculant le nombre de troupes sur le pied de 2200 hommes pour les deux îles.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre humble, etc. [*signature illisible*]

*

Post-scriptum de la main de M. le Duc de Praslin au bas de sa dépêche du 12 juillet à M. Poivre³

A Versailles, le 15 juillet 1768.

Depuis cette lettre écrite, Monsieur, le Roi a nommé pour Gouverneur général des Isles de France et de Bourbon M. le Chevalier des Roches, ancien capitaine des vaisseaux. Il a toutes les qualités que je vous ai annoncées ci-dessus, je le connais particulièrement, j'ai en lui la plus grande confiance. Je lui donnerai les instructions les plus étendues, je traiterai avec lui tous les objets qui peuvent intéresser la colonie, en sorte qu'il sera un commentaire vivant des lettres que je vous écrirai sur les différentes affaires. Il sera en état de vous donner toutes les explications dont elles pourraient avoir besoin, il vous fera connaître mes instructions et mes projets, et vous devez en tout ajouter foi à tout ce qu'il vous dira comme si vous l'entendiez de ma propre bouche. Je le ferai partir au commencement du mois de septembre prochain avec un vaisseau du Roi et un autre petit bâtiment destiné à rester dans la colonie. Ce dernier sera commandé par M. le Baron d'Arros, capitaine de frégate qui portera avec lui tous les ustensiles nécessaires au curage du port. C'est un officier du premier mérite et qui entend supérieurement cette partie. Ces deux bâtiments porteront de 5 à 600 hommes de recrues pour lesquels vous préparerez la subsistance et le logement.

* * *

³ Ce post-scriptum est présent en fin du manuscrit A.N. Col B201 au folio 33, mais on le trouve également isolé en A.N. Col C/4/23, avec cette information supplémentaire « *Post-scriptum de la main de M. le Duc de Praslin au bas de sa dépêche du 12 juillet à M. Poivre.* »